

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026 101

Objet : Désignation des représentants au conseil d'administration de SOLIHA Flandres

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-six.

Présents (78) :

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROUILLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Bastien DECLERCK (Suppléant) - Frédéric JUDE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Rosine CAILLIAU (Suppléante) - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Pascal BECUE (Suppléant) - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :

Gauthier VANCAYZEELE à Frédéric VERTUN - Audrey RINGOT à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Marie BOUQUET à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIE - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Eric SMAL à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

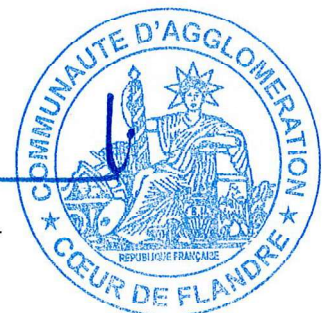
Nombre de votants : 87

Secrétaire de séance : Coralie DEVROEDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026_101

Objet : Désignation des représentants au conseil d'administration de SOLIHA Flandres

SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, créé en mai 2015 suite à la fusion des réseaux PACT et Habitat et Développement, réunit des associations et organismes dont les activités sont reconnues Service Social d'Intérêt Général.

Ce réseau associatif se mobilise pour améliorer les conditions de logement des habitants défavorisés, vulnérables et fragiles en facilitant l'accès et le maintien des personnes dans un logement décent, en luttant contre l'insalubrité, en accompagnant socialement les ménages, en produisant des logements très sociaux en maîtrise d'ouvrage d'insertion et en réhabilitant le parc de logements anciens dans une perspective de développement durable.

SOLIHA Flandres, dont le siège social est à Dunkerque, traite les problématiques liées à l'amélioration de l'habitat et à l'insertion par le logement, elle offre une aide et des conseils diversifiés aux familles en matière d'habitat sur le territoire d'intervention correspondant aux 84 communes de l'arrondissement de Dunkerque.

Tel que prévu par les statuts de SOLIHA Flandres, le conseil d'administration est composé de :

- 10 membres représentant les collectivités, dont 2 représentants pour Cœur de Flandre agglo (obligatoirement élus d'une commune située sur le territoire d'intervention de l'association),
- 15 membres actifs, personnes physiques siégeant à titre personnel,
- 3 membres représentant des organismes œuvrant dans le champ du logement social,
- L'Union régionale SOLIHA.

Il convient donc de désigner deux représentants de Cœur de Flandre agglo au sein du conseil d'administration de l'association.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'habitat ;

Vu les statuts de l'association SOLIHA Flandres ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe du vote à main levée
- de désigner deux représentants de Cœur de Flandre agglo, qui siégeront au sein du conseil d'administration de l'association SOLIHA Flandres.

Vote :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Coralie DEVROEDE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

